

DÉPÔT SAUVAGE INTERDIT

SOUS PEINE DE VERBALISATION

Amendes de 450€ à 1 500€

Conformément au règlement de collecte et aux articles R633-6 et R635-8 du Code pénal



2 déchetteries sont à votre disposition sur le Grand Montauban

Pôle déchets
05 63 22 13 13



Enlèvement gratuit
d'encombrants :
05 63 03 84 53